

DEMANDE D'ALLOCATION DE DÉCÈS

Règlement (CEE) n° 1408/71: article 65
Règlement (CEE) n° 574/72: article 78

Le formulaire doit être rempli en caractères d'imprimerie, en utilisant uniquement les lignes pointillées. Il se compose de trois pages.

1. Je soussigné/e:

1.1	Nom(s) de famille ⁽²⁾ :	Nom(s) de famille à la naissance (si différent):
1.2	Prénom(s):	Date de naissance:
1.3	N° d'identification personnel:	
1.4	Institution auprès de laquelle je suis assuré/e ^{(3) (4)} :	
1.5	Lien de parenté avec le défunt:	
1.6	Adresse:	

2. demande à bénéficier d'une allocation en raison du décès de la personne suivante ⁽⁵⁾:

3.

3.1	Nom(s) de famille:	Nom(s) à la naissance (si différent):
3.2	Prénom(s):	Date de naissance:
3.3	N° d'identification personnel:	
3.4	Date du décès:	
3.5	Cause du décès:	
	<input type="checkbox"/> maladie	<input type="checkbox"/> accident
	<input type="checkbox"/> maladie professionnelle	<input type="checkbox"/> acte de tiers responsable
		<input type="checkbox"/> accident du travail
		<input type="checkbox"/> autres causes
3.6	Institution par laquelle le défunt était assuré ^{(3) (4)} :	

4. Le demandeur d'allocation était n'était pas à la charge du défunt

5. Le défunt était n'était pas à la charge du demandeur d'allocation

6. Le défunt était n'était pas hébergé contre rétribution

par le demandeur d'allocation

dans un établissement dont le demandeur d'allocation est le gestionnaire, un membre du personnel ou un pensionnaire ⁽⁶⁾

7. Le demandeur d'allocation est n'est pas entrepreneur de pompes funèbres, préposé ou mandataire de cet entrepreneur ^{(6) (7)}

Le demandeur d'allocation est n'est pas une personne morale de droit privé, qui en exécution d'un contrat d'assurance a pris en charge une partie ou la totalité des frais ⁽⁶⁾

8. Les frais funéraires s'élèvent à ⁽⁸⁾; ils ont été payés par

9. Vous trouverez en annexe les documents suivants:

10. Veuillez verser le montant dû sur mon compte n° IBAN
auprès de la/du (Code BIC/SWIFT)
à/au/en⁽⁹⁾
11. Date:
- 11.1 Signature:

Indications pour le demandeur

- a) Pour bénéficier de l'allocation de décès, vous devez, au moyen du présent formulaire, adresser une demande
- soit à l'institution d'assurance compétente,
 - soit à l'institution d'assurance du lieu où vous résidez, c'est-à-dire:
- en **Belgique**, une mutualité de votre choix;
- en **République tchèque**, l'«Úřad práce» (Office de l'emploi) du lieu de résidence ou de séjour;
- au **Danemark**, l'«Indenrigs- og Sundhedsministeriet» (ministère de l'intérieur et de la santé), à Copenhague;
- en **Grèce**, l'office local de l'Institut des assurances sociales (IKA);
- en **Espagne**, la «Dirección Provincial del Instituto Nacional de la seguridad Social» (Direction provinciale de l'Institut national de la sécurité sociale) du lieu de résidence;
- en **France**, l'organisme qui sert ou servirait les prestations en nature de l'assurance maladie;
- en **Irlande**, le «Department of Social Welfare» (ministère de la prévoyance sociale), à Dublin;
- en **Italie**, le siège provincial de l'INAIL;
- en **Lettonie**, le «Valsts sociālās apdrošināšanas aģentūra» (Agence d'assurance sociale de l'État);
- en **Lituanie**, le «Savivaldybės socialinės paramos skyrius» (Office municipal d'assistance sociale) du lieu de résidence ou de séjour;
- au **Luxembourg**, l'Union des caisses de maladie;
- en **Autriche**, la «Gebietskrankenkasse» (Caisse régionale d'assurance maladie) compétente pour votre lieu de résidence;
- en **Pologne**, le «Zakład Ubezpieczeń Społecznych» (Institut d'assurance sociale - ZUS), office ayant une compétence territoriale sur le lieu de résidence ou de séjour, et pour les agriculteurs, la branche régionale compétente du «Kasa Rolniczego Ubezpieczenia Społecznego» (Fonds d'assurance sociale pour l'agriculture - KRUS), le «Zakład Emerytalno-Rentowy Ministerstwa Spraw Wewnętrznych i Administracji» (Office de pension du ministère des affaires intérieures et de l'administration – l'organisme de liaison pour les régimes spécifiques);
- au **Portugal, pour le continent**: le «Centro Distrital de Solidariedade e Segurança Social» (centre de district de solidarité et de sécurité sociale) du lieu de résidence; **pour Madère**: «Centro de Segurança Social da Madeira» (Centre de sécurité social de Madeira), à Funchal;
- pour les Açores**: le «Centro de Prestações Pecuniárias» (Centre de prestations en espèces), du lieu de résidence;
- en **Slovénie**, l'office régional du «Zavod za zdravstveno zavarovanje Slovenije (ZZZS)» (Institut d'assurance maladie de Slovénie) compétent pour le lieu de résidence ou de séjour;
- en **Slovaquie**, l'«úrad práce, sociálnych vecí a rodiny» (Office de l'emploi, des affaires sociales et de la famille) du lieu de résidence ou de séjour de la personne décédée;
- en **Finlande**, la «Kansaneläkelaitos» (Institution d'assurance sociale), à Helsinki;
- en **Suède**, le «Försäkringskassan» (Office des assurances sociales) du lieu de résidence ou de séjour;
- en **Estonie**, la «Sotsiaalkindlustusamet» (Commission d'assurance sociale), à Tallinn;
- en **Islande**, le «Tryggingastofun ríkisins» (Institut de sécurité sociale de l'État), à Reykjavik;
- au **Liechtenstein**, l'Office d'économie nationale;
- en **Norvège**, le «lokale Trygdekontor» (Office local d'assurance) du lieu de résidence ou de séjour;
- en **Suisse**, l'«Institution commune LAMal - Istituzione commune LAMal - Gemeinsame Einrichtung KVG», à Solothurn.
- b) Vous devez joindre à votre demande les documents suivants:
- pour la **Belgique**, un extrait de l'acte de décès, délivré par l'administration communale;
les factures acquittées relatives aux frais funéraires;
tout document prouvant le lien de parenté ou d'alliance avec le défunt ou, le cas échéant, la cohabitation avec lui;
 - pour le **Danemark**, l'acte de décès;
lire attentivement les «vejledning om ansøgning for begravelseshjælp» (instructions pour l'introduction d'une demande d'allocation de décès) que vous recevrez ultérieurement;
 - pour la **Grèce**, l'acte de décès, le livret de santé, les cartes d'assurances, le cas échéant les factures acquittées relatives aux frais funéraires;
 - pour l'**Espagne**, le certificat de décès; et
l'attestation de lien de parenté ou les factures acquittées des frais funéraires si le demandeur n'a pas de lien de parenté avec le défunt;
 - pour la **France**,
 - dans tous les cas, le «bulletin de décès» de l'assuré,
 - en outre, selon le cas,
 - si vous étiez l'époux ou l'épouse de l'assuré, la «fiche familiale» d'état civil,
 - si vous êtes son descendant (fils, fille, petit-fils, etc.), la «fiche familiale» d'état civil établissant son lien de parenté avec vous,
 - si vous êtes son ascendant (père, mère, grand-père, etc.), sa «fiche individuelle» d'état civil,
 - si vous étiez à sa charge à un autre titre, une attestation sur l'honneur, indiquant que vous étiez à sa charge totale, effective et permanente;

<i>pour l'Irlande,</i>	<i>le certificat de décès, le cas échéant le certificat de mariage, le devis ou de décompte des frais funéraires ou le reçu de ces frais, si vous les avez payés;</i>
<i>pour l'Italie,</i>	<i>le certificat de décès, le document d'immatriculation, l'état de famille s'il y a lieu;</i>
<i>pour la Lettonie,</i>	<i>le certificat de décès;</i>
<i>pour la Lituanie,</i>	<i>le certificat de décès;</i>
<i>pour le Luxembourg,</i>	<i>l'acte de décès, les factures acquittées relatives aux frais funéraires, le cas échéant un certificat de l'administration communale attestant la communauté domestique;</i>
<i>pour l'Autriche,</i>	<i>le certificat de décès, les factures acquittées relatives aux frais funéraires;</i>
<i>pour la Pologne,</i>	<i>un certificat de décès, les factures originales des frais funéraires et une déclaration du demandeur pour certifier qu'aucune autre allocation correspondante n'est accordée;</i>
<i>pour le Portugal,</i>	<i>le certificat de décès et les factures acquittées relatives aux frais funéraires;</i>
<i>pour la Slovaquie,</i>	<i>— pour l'allocation funéraire: l'acte de décès ou un document attestant que le décès de la personne assurée a été enregistré, l'original de la facture relative aux frais funéraires, — pour l'allocation de décès: l'acte de décès ou un document attestant que le décès de la personne assurée a été enregistré, — en cas de décès du conjoint, le certificat de mariage, — en cas de décès de l'un de ses parents, l'enfant doit fournir: un acte de naissance et un certificat d'inscription à l'école ou à l'université (s'il a plus de 18 ans), — les demandeurs qui n'étaient pas assurés en tant que membres de la famille de la personne décédée sont tenus de présenter un document approprié attestant que celle-ci avait l'obligation de pourvoir à leurs besoins jusqu'à sa mort;</i>
<i>pour la Slovaquie,</i>	<i>le certificat de décès; les factures acquittées relatives aux frais funéraires;</i>
<i>pour l'Estonie,</i>	<i>le certificat de décès, si le demandeur est entrepreneur de pompes funèbres, une lettre de l'avoué de l'ayant droit aux prestations; si le décès a lieu sur le territoire estonien, un certificat pour la demande d'allocation doit être annexé au certificat de décès;</i>
<i>pour la Finlande,</i>	<i>le certificat de décès, tout document prouvant le lien de parenté avec le défunt; si le demandeur est entrepreneur de pompes funèbres, une lettre de l'avoué de l'ayant droit aux prestations;</i>
<i>pour la Suède,</i>	<i>le certificat de décès, le certificat attestant la cause du décès;</i>
<i>pour le Liechtenstein,</i>	<i>le certificat de décès, le certificat attestant la cause du décès, les factures acquittées relatives aux frais funéraires;</i>
<i>pour la Norvège,</i>	<i>le certificat de décès.</i>

NOTES

- (1) Sigle du pays auquel appartient l'institution qui remplit le formulaire: BE = Belgique; CZ = République tchèque; DK = Danemark; DE = Allemagne; EE = Estonie; GR = Grèce; ES = Espagne; FR = France; IE = Irlande; IT = Italie; CY = Chypre; LV = Lettonie; LT = Lituanie; LU = Luxembourg; HU = Hongrie; MT = Malte; NL = Pays-Bas; AT = Autriche; PL = Pologne; PT = Portugal; SI = Slovénie; SK = Slovaquie; FI = Finlande; SE = Suède; UK = Royaume-Uni; IS = Islande; LI = Liechtenstein; NO = Norvège; CH = Suisse.
- (2) Indiquer tous les noms dans l'ordre de l'état civil.
- (3) À indiquer uniquement quand il s'agit d'un travailleur ou d'un titulaire (ou demandeur) de pension ou de rente.
- (4) Indiquer la dénomination et l'adresse.
- (5) Pour les besoins des institutions portugaises, remplir la feuille intercalaire.
- (6) À compléter lorsque l'allocation est demandée au titre de la législation belge, si le demandeur d'allocation n'est pas le conjoint, ou un parent ou allié jusqu'au troisième degré du défunt.
- (7) Si le demandeur d'allocation est entrepreneur de pompes funèbres, une lettre de l'avoué de l'ayant droit aux prestations doit être envoyée lorsque l'allocation est demandée au titre de la législation finlandaise ou estonienne.
- (8) À indiquer dans la monnaie du pays de résidence du demandeur d'allocation.
- (9) Ne s'applique pas aux institutions irlandaises.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR LES BESOINS DES INSTITUTIONS PORTUGAISES**

1.	Conjoint		
1.1	État civil		
	<input type="checkbox"/> veuf/veuve	<input type="checkbox"/> remarié/e	<input type="checkbox"/> divorcé/e
1.2	Lors du décès, vivait-il/elle sous le toit et à la charge de l'assuré?		
	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

2.	Enfants ayant droit aux allocations familiales				
	Nom(s) de famille	Prénom(s)	Lien de parenté	Date de naissance	Enfant handicapé
2.1

2.2

2.3

2.4

2.5

2.6

